



**Document élaboré par le groupe de travail LBSA  
le 30 juin 2009 à Hennebont**

**GUIDE  
POUR L'ORGANISATION DES  
COMPÉTITIONS D'AVIRON DE MER  
PLACÉES SOUS L'AUTORITÉ  
DE LA LIGUE DE BRETAGNE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON**

# GUIDE POUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS D'AVIRON DE MER EN BRETAGNE

---

<b>1 LE DOSSIER DE CANDIDATURE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 LE PLAN D'EAU.....</b>	<b>4</b>
<b>3 LES ÉQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 LE BALISAGE.....</b>	<b>5</b>
3.1.1 MARQUES DE PARCOURS (BOUÉES DE VIREMENT).....	5
3.1.2 ZONE D'ÉCHAUFFEMENT.....	5
<b>3.2 LIGNE DE DÉPART ET LIGNE D'ARRIVÉE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.3 INSTALLATIONS DE DÉPART, D'ARRIVÉE ET LE PC COURSES.....</b>	<b>5</b>
3.3.1 INSTALLATION DE DÉPART .....	5
3.3.2 INSTALLATION D'ARRIVÉE.....	6
3.3.3 LE PC COURSE (POSTE DE COMMANDEMENT).....	6
<b>3.4 L'ACCÈS À L'EAU.....</b>	<b>6</b>
3.4.1 PLAGE, PONTONS OU CALES DE MISE À L'EAU POUR LES CONCURRENTS.....	6
3.4.2 PONTON OU CALE DE SERVICE.....	6
<b>3.5 LES BATEAUX À MOTEUR.....</b>	<b>7</b>
3.5.1 CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À TOUS LES BATEAUX MOTEUR.....	7
3.5.2 BATEAUX ARBITRES.....	7
3.5.3 BATEAUX DE SURVEILLANCE.....	7
3.5.4 BATEAUX POUR LES MÉDIAS ET LES PERSONNALITÉS.....	7
3.5.5 BATEAU POUR COMMENTATEUR.....	7
<b>3.6 LA GESTION DES COURSES.....</b>	<b>8</b>
3.6.1 LE CHRONOMÉTRAGE ET L'ÉDITION DES RÉSULTATS.....	8
3.6.2 LE SECRÉTARIAT DES COURSES.....	8
<b>3.7 LES COMMUNICATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>4 L'ORGANISATION DES SECOURS.....</b>	<b>8</b>
<b>4.1 LE SERVICE DE SECOURS.....</b>	<b>8</b>
<b>5 LES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ SUR L'EAU.....</b>	<b>9</b>
<b>5.1 RÈGLES DE CIRCULATION.....</b>	<b>9</b>
<b>6 LES PESÉES ET CONTRÔLES.....</b>	<b>9</b>
<b>6.1 LA PESÉE DES BARREURS ET CONTRÔLES.....</b>	<b>9</b>
<b>6.3 LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE.....</b>	<b>9</b>
<b>7 L'ACCUEIL - LES SALLES DE RÉUNION.....</b>	<b>10</b>

# GUIDE POUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS D'AVIRON DE MER EN BRETAGNE

---

<b>7.1 ACCUEIL.....</b>	<b>10</b>
<b>7.2 LA RÉUNION D'INFORMATION.....</b>	<b>10</b>
<b>7.3 REMISE DES PRIX.....</b>	<b>10</b>
<b>7.4 SALLES DE RÉUNIONS DIVERSES.....</b>	<b>10</b>
<b>7.5 VESTIAIRES - SANITAIRES.....</b>	<b>10</b>
<b>7.6 BUVETTE - RESTAURATION.....</b>	<b>10</b>
<b><u>8 LES ANIMATIONS - LA COMMUNICATION.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b>8.1 AVANT PROGRAMME.....</b>	<b>11</b>
<b>8.2 PROGRAMME - AFFICHES.....</b>	<b>11</b>
<b>8.3 SONORISATION.....</b>	<b>11</b>
<b>8.4 COMMENTATEURS.....</b>	<b>11</b>
<b>8.5 STANDS ET EMPLACEMENTS POUR EXPOSANTS.....</b>	<b>11</b>
<b>8.6 PRESSE.....</b>	<b>11</b>
<b><u>9 LE PARC A BATEAUX.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>10 LE PARKING DES VÉHICULES ET DES REMORQUES.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b>10.1 PARKING VÉHICULES.....</b>	<b>12</b>
<b>10.2 PARKING REMORQUES.....</b>	<b>12</b>
<b><u>11 PARTENARIAT.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b><u>12 PRISES EN CHARGE.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b>12.1 JURY – SÉCURITÉ – TECHNICIENS ETR.....</b>	<b>12</b>
<b>12.2 PRIX.....</b>	<b>12</b>
<b>12.3 LOGISTIQUE.....</b>	<b>12</b>
<b>12.4 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA LIGUE.....</b>	<b>12</b>
<b>12.5 ANNULATION .....</b>	<b>13</b>

**NB : ce guide est consultable et téléchargeable sur le site internet de la ligue.**

# 1 LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier sera déposé au plus tard le 15 juin de la saison précédente.

Il doit comporter la description :

- **du Comité d'Organisation** comprenant les noms :
  - du président du Comité d'Organisation
  - du secrétaire du Comité d'Organisation
  - du directeur de course (responsable de la sécurité et des parcours sur l'eau).
- **des parcours officiels** de compétition ;
- **des parcours de repli** prévus ;
- **des moyens de sécurité** mis en œuvre ;

La ligue se donne la possibilité de déléguer une personne pour apporter les conseils nécessaires auprès du comité d'organisation.

Rappel : ce document correspond globalement au dossier soumis aux Affaires Maritimes pour autorisation d'une manifestation.

**La structure s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités pour obtenir les autorisations voulues en temps et en heure.**

# 2 LE PLAN D'EAU

Le plan d'eau est prévu en mer sur le littoral avec une solution de repli en zone calme en cas de forte mer.

Il doit :

- satisfaire aux exigences du « Code des Régates en Mer » (annexe 7/2 du règlement intérieur de la FFSA)
- offrir les conditions les plus marines possibles ;
- être partiellement visible du public.

Le plan d'eau doit permettre l'évolution des équipages dans des zones sécurisées par l'organisation

Il est prévu un périmètre de compétition qui comporte :

- une zone de départ et une zone d'arrivée, dans la mesure du possible il est souhaitable que ces deux zones soient confondues.
- une zone d'échauffement matérialisée, différente de la zone de course.
- une zone de compétition englobant la totalité des parcours de compétition et leurs marques de parcours.

La distance conseillée pour la course sénior est de 8 km (hommes et femmes).

La distance conseillée pour la course junior est de 6 km (hommes et femmes).

La distance maximum pour la course cadet est de 6 km (hommes et femmes).

La distance maximum pour la course minime est de 3 km (hommes et femmes).

NB : ces distances sont adaptables en fonction des conditions météo et des contraintes d'organisation.

Le parcours de compétition comporte au minimum deux marques de parcours. Pour le parcours sénior, la première marque à virer doit être située, au minimum à 1500m de la ligne de départ.

Un plan précis des différents parcours sera établi à l'intention des équipiers référents, du Jury et de toutes les personnes ayant accès au plan d'eau.

Il comportera :

- l'emplacement des lignes de départ et d'arrivée ;
- toutes les marques de parcours avec leur positionnement ;
- les caps indiquant les routes à suivre ;
- tous les éléments remarquables présents sur le parcours (bouées, balises, etc....) ;
- les passages obligatoires ou interdits ;
- les horaires et coefficients des marées pour la durée de la régates.

L'accès au périmètre de compétition est limité aux seules embarcations agréées par le Comité d'Organisation et bénéficie d'une surveillance appropriée.

## **3 LES ÉQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU**

### **3.1 Le balisage**

#### **3.1.1 Marques de parcours (bouées de virement)**

Les marques de parcours doivent être :

- positionnées avec précision (repérage G.P.S.).
- aisément identifiables : bouées de 1,5 m de hauteur au minimum et de 0,9 m de diamètre au minimum.
- sans danger pour les compétiteurs en cas de contact.

La priorité doit être laissée aux marques et balises existantes. Une bouée gonflable doit être mouillée à proximité afin de parer à tout risque d'abordage ou d'échouage sur l'enrochement.

#### **3.1.2 Zone d'échauffement**

La zone d'échauffement doit être matérialisée par un minimum de 2 bouées de couleur différente de celles du parcours.

### **3.2 Ligne de départ et ligne d'arrivée**

Elle doit avoir une largeur suffisante (minimum 6m par bateau) pour permettre le départ de toutes les embarcations engagées dans une épreuve.

D'autre part, conformément au code des régates en mer (Article 16) :

- Les lignes de départ et d'arrivée doivent être perpendiculaires en leur centre à la route normale vers la marque la plus proche (alignement au compas de relèvement).
- La ligne de départ doit être constituée par deux marques, où deux amers, où une marque et un amer.
- Le bateau comité doit être mouillé en arrière de la ligne de départ.

### **3.3 Installations de départ, d'arrivée et le PC courses**

#### **3.3.1 Installation de départ**

L'installation de départ consiste en une embarcation appelée « Bateau Comité ».

Il est positionné en arrière de la ligne de départ de façon à être vu de tous les concurrents et ne pas gêner leur mise en place sur la ligne de départ.

Si le départ ne peut être donné depuis un Bateau comité, un abri peut être installé à terre en remplacement.

Le bateau comité doit posséder une timonerie protégée des embruns et des intempéries (matériel de chronométrage). D'autre part, il doit posséder une installation permettant de manœuvrer les pavillons de

départ (mâts – drisses ...). Au minimum, prévoir l'installation de 4 pavillons. L'organisateur se charge également de fournir un signal sonore audible par tous les concurrents pour la réalisation des procédures de départ.

L'installation de départ doit pouvoir accueillir au minimum :

- les membres du jury (2-3 arbitres)
- le pilote du bateau (organisation)
- Un membre de l'organisation

### **3.3.2 Installation d'arrivée.**

Elle doit pouvoir accueillir :

- les juges à l'arrivée,
- les chronométreurs.

Cette installation doit être équipée :

- D'un signal sonore,
- D'une alidade de visée pour permettre aux arbitres d'arrivée d'assurer leurs fonctions.

### **3.3.3 Le PC Course (poste de commandement)**

Le PC Course est à la destination du Directeur des courses. Il est équipé des moyens de communication permettant de contacter tous les responsables du Comité d'Organisation, toutes les embarcations sur l'eau, les membres du Jury, les autorités maritimes et les services météo.

Il doit être situé à l'endroit le plus approprié pour permettre au Directeur des Courses d'accomplir sa mission.

## **3.4 L'accès à l'eau**

### **3.4.1 Plage, Pontons ou cales de mise à l'eau pour les concurrents**

Une installation de mise à l'eau adaptée au nombre de bateaux doit être prévue pour :

- l'embarquement des équipes ;
- le débarquement des équipes ;
- les rotations des équipages embarquant à bord d'un bateau déjà à l'eau.

En cas d'embarquement à partir d'une plage :

- Une assistance et organisation des départs et retours plage doit être prévue : (si les conditions l'exigent.)

L'agencement de ces installations doit être conçu pour faciliter le travail de la Commission de contrôle,

En fonction de l'agencement de la zone, un abri équipé au minimum d'une table et deux chaises doit être installé pour accueillir les membres de cette commission.

L'embarquement et le débarquement se feront à un seul et même endroit.

### **3.4.2 Ponton ou cale de service**

Un ponton de service doit être prévu près du parc à bateaux pour les embarcations :

- des arbitres ;
- de la sécurité ;
- des médias et VIP.

## **3.5 Les bateaux à moteur**

### **3.5.1 Caractéristiques communes à tous les bateaux moteur**

Tous les bateaux à moteur doivent :

- être conformes à la réglementation en vigueur ;
- être en parfait état de marche avec un ravitaillement en carburant suffisant pour permettre un fonctionnement sans interruption ;
- être pilotés par un membre du Comité d'Organisation, formé au suivi des courses d'aviron de mer ;
- être munis de moyens de communication VHF marine pour pouvoir communiquer entre eux et avec le PC Course ;
- être capables d'affronter des conditions de mer très forte.

### **3.5.2 Bateaux arbitres**

- Ils doivent permettre de suivre les courses sans gêner les concurrents ;
- Ils ne doivent en aucun cas masquer les marques de parcours de la vue des concurrents.
- Leur nombre et leurs positions sont déterminés en fonction des parcours retenus et du programme des courses, en accord avec le président du Jury.
- Ils sont identifiés par une flamme de couleur différente de celle des bateaux sécurité.

### **3.5.3 Bateaux de surveillance.**

Ces bateaux peuvent rester en point fixe ou circuler sans gêner les concurrents, mais leurs équipages doivent rester très attentifs au déroulement des entraînements, des courses et au trafic des embarcations sur l'eau. Préalablement à leur mise à l'eau, ces bateaux de sécurité doivent avoir reçu les procédures d'alerte et les mesures de rapatriement des rameurs secourus.

- Ils doivent permettre une intervention rapide et efficace des secours.
- Ils doivent être équipés du matériel de sécurité adéquat.
- Leur nombre et leurs positions sont déterminés en fonction des parcours concernés, par le responsable de la sécurité et le directeur de course.
- Ils sont identifiés par une flamme de couleur différente de celle des bateaux arbitres.
- Ils doivent répondre aux critères minimum de sécurité permettant d'embarquer des victimes à bord:
- Il est recommandé de prévoir des bateaux équipés d'un moteur de 25 CV minimum, néanmoins des embarcations dotées de moteurs d'une puissance supérieure de 40 CV, est fortement conseillée.

Positionnement sur le parcours :

- un bateau dans la zone d'échauffement et donc à proximité de la zone de départ/arrivée ;
- un bateau à chaque endroit du périmètre de compétition présentant une difficulté de navigation ou de circulation ;
- un bateau suffisamment grand pour intervenir rapidement en cas de nécessité à tout endroit du périmètre de compétition.

### **3.5.4 Bateaux pour les médias et les personnalités**

Il est souhaitable qu'un bateau soit prévu pour permettre aux médias, personnalités présentes et aux partenaires de suivre tout ou partie des épreuves. Ils devront circuler en limitant au maximum les nuisances pour les compétiteurs (vagues et bruit), et se conformer aux éventuelles indications des arbitres en place.

### **3.5.5 Bateau pour commentateur**

Dans le cas où un commentaire des courses est prévu en direct, il faut affecter une embarcation spécifique à cette tâche, de préférence avec cockpit pour abriter le matériel. En l'absence de commentaire en direct, prévoir au moins une diffusion de l'ordre de passage aux bouées de parcours (transmission par VHF au PC course réalisée par les pointeurs embarqués ou à terre).

## 3.6 LA GESTION DES COURSES

### 3.6.1 Le chronométrage et l'édition des résultats

La LBSA accompagne les organisateurs sur les points suivants :

- les engagements/inscriptions, et résultats,
- la création du programme des épreuves,
- le chronométrage.

La LBSA met également à disposition du secrétariat le fichier informatique du programme des épreuves et si possible une personne référente afin d'aider l'organisateur à la saisie et au traitement des résultats.

La duplication des programmes pour les membres du Jury, les résultats et leur diffusion est à la charge du Comité d'Organisation.

### 3.6.2 Le secrétariat des courses

Le Comité d'organisation doit mettre en place la logistique pour réaliser les opérations suivantes :

- publication des résultats.
- diffusion des résultats à la presse, aux officiels.
- affichage des résultats.

Le secrétariat est composé de 2-3 membres du Comité d'Organisation et chargé de la gestion administrative (transmission et saisie des résultats).

## 3.7 Les communications

Il est impératif de prévoir deux systèmes opérationnels de communication par radio :

- Un canal VHF réservé au dispositif de **sécurité**
- Un canal VHF réservé au dispositif **d'arbitrage**

Ces systèmes de communication doivent fonctionner sur des fréquences différentes pour ne pas se gêner mutuellement. Un listing des N° de téléphones portables des personnes en charge d'un poste peut compléter ce dispositif.

Les matériels mis à disposition doivent pouvoir être utilisés, quelles que soient les conditions géographiques et climatiques.

Le Comité d'Organisation devra s'assurer au préalable auprès des autorités de leurs possibilités d'utilisation.

## 4 L'ORGANISATION DES SECOURS

### 4.1 Le service de secours

**Le Comité d'Organisation met en place une antenne avec poste de réanimation** permettant d'assurer les premiers secours durant la journée de compétition (trente minutes avant la première course, et trente minutes après la dernière course).

Il est souhaitable qu'un contact soit pris au préalable avec l'hôpital le plus proche ou les pompiers pour mettre au point les modalités en cas d'accident grave (transport, accueil, etc.)

## **5 LES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ SUR L'EAU**

### **5.1 Règles de circulation**

Le Comité d'Organisation s'assure de la parfaite diffusion auprès des rameurs et entraîneurs des différentes règles de circulation sur le plan d'eau, selon les créneaux d'entraînement ou de compétition.

Cette information s'effectue :

- lors de la réunion d'information ;
- par affichage des plans précis affichés sur un panneau situé à l'embarquement des équipages ;
- par affichage d'informations écrites, au même lieu et insérées dans les communiqués diffusés à l'intention des équipiers référents.

Les règles de circulation couvrent le périmètre de compétition.

### **5.2 Sécurité sur l'eau pendant les compétitions**

Le Comité d'Organisation met en place un service de bateaux de sécurité.

Cette sécurité est mise en place et active le jour de la compétition, de 30 minutes avant l'heure de départ de la première course du programme à 30 minutes après l'arrivée de la dernière course sur le périmètre de compétition. C'est le directeur de course qui autorise la levée du dispositif de sécurité.

## **6 LES PESÉES ET CONTRÔLES**

### **6.1 La pesée des barreaux et contrôles**

Un local situé à proximité du lieu de mise à l'eau, avec table et chaises, est prévu pour la pesée officielle des barreaux.

L'organisateur se charge de fournir une balance, des sacs, des colliers « Rislans ». D'autre part, il met à disposition en nombre suffisant le matériel nécessaire pour constituer les surcharges (petits granulats).

### **6.3 Le contrôle antidopage**

Un local avec lavabo, savon, serviette et eau courante, relié au réseau électrique, équipé de toilettes et d'un réfrigérateur pour le stockage des prélèvements, est mis à la disposition des intervenants pour les contrôles éventuels.

Ce local se situe à proximité du lieu de débarquement des rameurs et doit pouvoir être fermé à clef.

De l'eau minérale, conditionnée en boîte ou en bouteille de verre, est entreposée en quantité suffisante en permanence à l'intérieur du local dès le début de la régata.

Une salle d'attente attenante avec chaises est prévue.

Les contrôles ayant lieu inopinément, la Ligue désigne sur place les personnes devant accompagner les athlètes contrôlés, en l'occurrence un arbitre et un délégué membre du Comité Directeur de la Ligue.

Les contrôles se déroulent conformément au règlement antidopage de la FFSA.

## **7 L'ACCUEIL - LES SALLES DE RÉUNION**

### **7.1 Accueil**

Un bureau d'accueil des délégations participantes est installé sur le site des compétitions.

Il est ouvert 1 heure avant la réunion d'information et reste ouvert en permanence pendant la durée de la régata.

Il doit pouvoir communiquer directement ou indirectement toute information demandée par un participant.

### **7.2 La réunion d'information**

Une salle est prévue pour la réunion d'information (équipiers référents et délégués). Elle présente toute sécurité et confort pour la présence d'environ 50 personnes assises.

Les organisateurs doivent y fournir les dernières informations météo et leur évolution probable.

Son accès doit être contrôlé. Un sas équipé de plusieurs postes d'accueil avec des tables et des chaises permet l'émergement des équipiers référents et la distribution des informations et des dossards.

Le nombre de postes doit être prévu pour réaliser les opérations en moins de 20 minutes.

Le Comité d'Organisation prévoit la mise à disposition du nombre de personnes nécessaires pour l'accomplissement de ces tâches.

Une sonorisation et un rétroprojecteur (ou autre moyen similaire) sont prévus pour permettre la diffusion des informations

### **7.3 Remise des prix**

Pour la remise des prix qui a lieu à la fin des courses, il est souhaitable qu'une salle de grandes dimensions soit prévue.

Une estrade, un podium ainsi qu'un système de sonorisation sont mis à la disposition.

Le programme de la remise des prix est établi conjointement par le Comité d'Organisation et le représentant de la ligue.

### **7.4 Salles de réunions diverses**

Pour les réunions du Jury et autres commissions, une salle est prévue et rendue totalement disponible pendant la durée de la régata.

### **7.5 Vestiaires - Sanitaires**

Des vestiaires et sanitaires en nombre suffisant sont mis à disposition des athlètes. Leurs emplacements doivent être clairement indiqués.

L'accès à des toilettes est prévu pour le public.

### **7.6 Buvette - Restauration**

Une buvette et un lieu de restauration simple sont mis à disposition des participants. L'organisateur est responsable de sa déclaration et de l'obtention des autorisations éventuelles.

## **8 LES ANIMATIONS - LA COMMUNICATION**

### **8.1 Avant programme**

Un avant programme conçu par le Comité d'Organisation et validé par la ligue au moins un mois avant le début des courses est diffusé par l'organisateur (diffusé via intranet ).

### **8.2 Programme - affiches**

Le Comité d'Organisation prévoit un programme qui est remis gratuitement aux chefs de bord lors de l'accueil (prévoir un émargement).

Il peut être mis en vente auprès des concurrents et des spectateurs.

Ce programme mentionne la composition du Comité d'Organisation, les horaires des courses, l'emplacement des lieux de réunion, de compétition, de secours, de permanence, les plans et règles de circulation sur le bassin et les numéros de téléphone utiles.

Tout document de promotion de la manifestation (affiche, plaquette...) doit faire apparaître les logos de la Ligue et de ses partenaires.

### **8.3 Sonorisation**

Une installation suffisante permet de donner aux rameurs, aux délégués et aux spectateurs les informations nécessaires et les résultats, et de créer l'animation de la régata.

Elle permet en outre de diffuser les éventuels reportages de course effectués sur le parcours par les commentateurs.

Elle est opérationnelle une heure avant la première course de chaque demi-journée de compétition et couvre le parc à bateaux, les cales de mises à l'eau, la zone d'arrivée et les zones d'accès au public.

### **8.4 Commentateurs**

Il est souhaitable que l'organisateur s'assure le service d'un commentateur expérimenté lors de la compétition.

Pour assurer les commentaires de la course, la ligue souhaite que le Comité d'Organisation mette à la disposition d'un commentateur embarqué un moyen de transmission radio qui ne s'appuie pas sur les fréquences de VHF marine, mais plutôt sur un système de téléphonie portable

### **8.5 Stands et emplacements pour exposants**

Des stands à l'intention des exposants et constructeurs peuvent être prévus.

### **8.6 Presse**

Le Comité d'Organisation réserve à la presse un emplacement pour travailler dans de bonnes conditions.

Le Comité d'Organisation diffusera en particulier à la presse, en priorité, toutes informations et résultats.

## **9 LE PARC A BATEAUX**

Il doit être suffisamment vaste pour entreposer tous les bateaux avec leurs remorques de mise à l'eau. Il est situé à proximité immédiate de l'embarquement et du débarquement.

Ce parc à bateaux doit être distinct des parkings de véhicules.

## **10 LE PARKING DES VÉHICULES ET DES REMORQUES**

### **10.1 Parking véhicules**

Dans la mesure du possible, un parking pour les concurrents, les officiels et les membres du jury doit être prévu.

### **10.2 Parking remorques**

Un emplacement est réservé pour les remorques à bateaux non utilisées pour la mise à l'eau des embarcations et les véhicules tracteurs à proximité du parc à bateaux.

## **11 PARTENARIAT**

Rappel : l'organisateur est libre de trouver des partenaires, mais conformément aux règles fédérales, ces partenaires éventuels ne doivent pas être des concurrents directs des partenaires de la FFSA (assurance et fourniture d'énergie).

## **12 PRISES EN CHARGE**

### **12.1 Jury – Sécurité – Techniciens ETR**

Le jury est désigné et convoqué par le Président de la Commission Régionale des Arbitres (PCRA).

L'organisateur s'assure de la présence en nombre suffisant de personnes dédiées à la sécurité (pilotes bateaux sécurité, secours et assistance, etc.)

Des membres de l'ETR peuvent être missionnés sur l'organisation de la régata par le Président de la ligue (chronométrage, gestion des résultats, animation, etc.)

Les repas de l'ensemble de ces personnes sont pris en charge par l'organisateur.

### **12.2 Prix**

Des médailles ou coupes sont remises aux concurrents

Au classement final la ligue récompense les champions de Bretagne.

### **12.3 Logistique**

La ligue met à disposition du Comité d'Organisation le pack suivant :

- Les bouées officielles avec marquage des partenaires
- le matériel informatique de chronométrage et de gestion des courses.
- le système de communication du chronométrage Radio UHF
- le système de communication pour le Jury
- les dossards de la ligue.

### **12.4 Participation financière de la Ligue**

La ligue perçoit un droit d'inscription par rameur sénior pour la journée.

Pour les manches du Championnat de Bretagne figurant au calendrier de la ligue, cette dernière apporte une aide financière dont les montants sont déterminés chaque année par le Comité Directeur.

Cette aide ne sera versée qu'après fourniture d'un budget prévisionnel, puis des justificatifs concernant les moyens dédiés exclusivement à la sécurité (SNSM, pompiers, Croix-Rouge, location de matériels, etc.). **En aucun cas, la Ligue ne financera les frais de bouche ou autres frais divers qui ne concerneraient pas le domaine de la sécurité. Les repas des organisateurs, arbitres, techniciens, frais de reprographie, animation, etc. restent à la charge de l'organisateur.**

## **12.5 Annulation**

En cas de prévisions météo rendant le bon déroulement de la régata aléatoire, une décision d'annulation sera prise par le directeur de course, en concertation avec le président du Jury et diffusé sur le site de la Ligue au plus tard la veille de la régata à 16h. A charge pour chaque inscrit de consulter le site de la Ligue.

---

**Annexes sur pages suivantes** : Fiche récapitulative des moyens nautiques motorisés

**FICHE RECAPITULATIVE DES MOYENS NAUTIQUES MOTORISES**

<b>MOYENS DEDIES A LA SECURITE</b>					
<b>Zone de surveillance</b>	<b>type de coque</b>	<b>puissance moteur</b>	<b>Nbre de places à bord</b>	<b>Immatriculation</b>	<b>Pilote</b>
<b>Départ</b>					
<b>Arrivée</b>					
<b>Echauffement</b>					
<b>A</b>					
<b>B</b>					
<b>C</b>					
<b>D</b>					
<b>E</b>					

<b>MOYENS DEDIES A L'ARBITRAGE</b>					
<b>Zone / mission</b>	<b>type de coque</b>	<b>puissance moteur</b>	<b>Nbre de places à bord</b>	<b>Immatriculation</b>	<b>Pilote</b>
<b>Bateau Comité</b>					
<b>Départ</b>					
<b>Arrivée</b>					
<b>A</b>					
<b>B</b>					
<b>C</b>					
<b>D</b>					
<b>E</b>					

<b>MOYENS DEDIES A L'ANIMATION ET AUTRES POSTES</b>					
<b>Zone / mission</b>	<b>type de coque</b>	<b>puissance moteur</b>	<b>Nbre de places à bord</b>	<b>Immatriculation</b>	<b>Pilote</b>
<b>Presse &amp; VIP</b>					
<b>Commentaire 1</b>					
<b>Commentaire 2</b>					
<b>Logistique</b>					
<b>Bateau spectateurs</b>					
<b>Autre</b>					